



Ville de
Rixheim



ESCHENTZWILLER



ZIMMERSHEIM



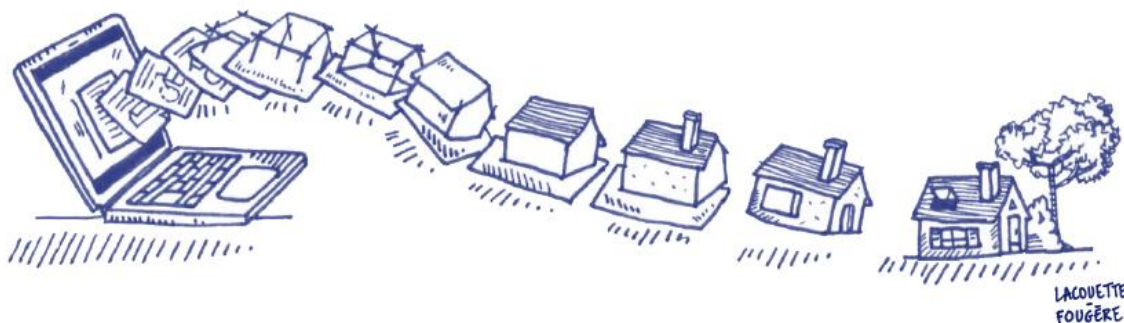
Vos démarches d'urbanisme en ligne sur le territoire de RIXHEIM – ESCHENTZWILLER - ZIMMERSHEIM

Depuis le 1er janvier 2022, vos demandes de permis de construire, déclarations préalables, certificats d'urbanisme... peuvent être déposées en ligne, gratuitement, de manière plus simple et plus rapide.

Laissez-vous guider !

GUIDE

PRATIQUE



LACQUETTE
FOUGÈRE



“ J’ai un projet de travaux...

Certificat d’urbanisme, déclaration préalable de travaux, permis de construire, de démolir, d’aménager, toutes ces demandes doivent faire l’objet d’une autorisation préalable délivrée par la commune avant d’entreprendre les travaux.

Pour réaliser vos démarches d’urbanisme, votre commune met à votre disposition un service en ligne, sécurisé, gratuit et facilement accessible.

Le dépôt en ligne, c’est...



Un service accessible à tout moment et où que vous soyez, dans une démarche simplifiée.



Un gain de temps et d’argent : plus besoin de vous déplacer en mairie pour déposer votre dossier ou d’envoyer vos demandes en courrier recommandé.



Une démarche plus écologique, grâce à des dossiers numériques qui ne nécessitent plus d’être imprimés en de multiples exemplaires.



Plus de transparence sur le traitement de vos demandes, grâce à un circuit entièrement dématérialisé avec tous les acteurs de l’instruction, et des échanges facilités jusqu’à la décision de l’administration.

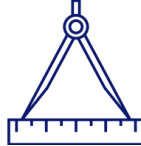
Comment faire ?

JE PRÉPARE MON DOSSIER

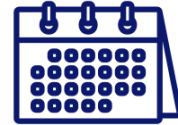
Pour garantir la qualité et la recevabilité de votre dossier, préparez votre demande en vous rapprochant de nos services, qui seront à même de vous guider à chaque étape, notamment pour :



Choisir le formulaire CERFA adapté à vos travaux



Éditer l'ensemble des pièces nécessaires à son instruction



Anticiper votre calendrier de réalisation

Vous pouvez également vous renseigner sur le site <https://www.service-public.fr/> (rubrique Logement / Autorisations d'urbanisme).

JE LE DÉPOSE EN LIGNE

- *J'envoie ma demande d'autorisation d'urbanisme de manière dématérialisée en me connectant au portail numérique dédié, autrement appelé portail usagers ou guichet unique, avec le lien suivant : <https://ilenapoleon.geosphere.fr/quichet-rixheim>*
- Pour les communes d'Eschentzwiller et Zimmersheim, les demandes sont à adresser aux adresses électroniques suivantes : mairie@eschentzwiller.fr
mairie@zimmersheim.fr*
- *Je veille à respecter les conditions de format et de taille de mon dossier indiquées dans les conditions générales d'utilisation.*
- *À réception de votre courriel par nos services, vous recevrez un accusé d'enregistrement électronique (AEE) dans un délai maximum d'un jour. Si vous n'avez pas reçu cet accusé d'enregistrement, nous vous invitons à contacter le service instructeur (coordonnées en page suivante).*



Le dépôt en ligne est un nouveau service offert aux usagers mais n'est pas une obligation pour vous. Nos services continuent de vous accueillir pour recevoir vos demandes papiers ou envoyées par courrier, avec les mêmes délais légaux de traitement de vos demandes.

A chaque étape de votre projet, nos services vous renseignent et vous accompagnent.

Le service Urbanisme de la Mairie de Rixheim (Centre instructeur)

service.urbanisme@rixheim.fr

Tél. 03 89 64 59 20

28 rue Zuber – BP 7

68 171 RIXHEIM CEDEX

La Mairie d'Eschentzwiller

mairie@eschentzwiller.fr

Tél. 03 89 44 38 92

2 rue des Tilleuls

68 440 ESCHENTZWILLER

La Mairie de Zimmersheim

mairie@zimmersheim.fr

Tél. 03 89 44 22 61

8 rue de l'Ecole

68 440 ZIMMERSHEIM



Horaires d'ouverture au public

RIXHEIM :

Lundi : 9h à 12h - 14h à 19h

Mardi : 9h à 12h - 14h à 18h

Mercredi : 9h à 12h - 14h à 16h

Jeudi : 9h à 12h - 14h à 18h

Vendredi : en continu de 9h à 15h

Horaire d'été du 1er juillet au 31

août : fermeture à 17h les mardis et

jeudis

ESCHENTZWILLER :

Lundi : 14h à 16h

Mardi : 16h à 18h

Mercredi : 10h à 12h

Jeudi : 15h à 19h

Vendredi : 14h à 16h

ZIMMERSHEIM :

Lundi : 10h à 12h - 14h à 16h

Mardi : 14h à 19h

Mercredi : 10h à 12h

Jeudi : 14h à 16h

Vendredi : 11h à 14h